

Prêt d'honneur création-reprise

CENTRE AIN INITIATIVE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Centre Ain Initiative est un dispositif global d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise qui se décompose en 3 étapes :

- l'accompagnement avant la création : analyse du projet, aide au montage de dossier, aide à la recherche de financement,
- l'accompagnement financier, sous forme d'une avance sans intérêt et sans garantie,
- le suivi : accompagnement après création.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux entreprises créées depuis moins de 3 ans et implantées sur le territoire de CA3B, Haut-Bugey Agglomération et la CC de la Veyle.

Les entrepreneurs doivent avoir moins 34% des parts et une activité effective dans la structure.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur est compris entre 2 000 € et 22 000 €. Le montant du prêt d'honneur ne peut pas dépasser le montant du prêt bancaire associé.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable entre 2 et 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès de Centre Ain Initiative.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur

Organisme

CENTRE AIN INITIATIVE

- **Centre Ain Initiative**
Centre des Entrepreneurs
90A Rue Henri de Boissieu
01000 BOURG-EN-BRESSE CEDEX 9
Téléphone : 04 69 81 13 50
Télécopie : 04 74 23 55 52
E-mail : cai@cai01.com